

Vers une reprise du financement de la formation des artisans

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 19.04.13**

5 avril 2019

Contacts presse

U2P

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
odassetto@u2p-france.fr

Mal préparé, le transfert, décidé par l'État, de la collecte des fonds de la formation des chefs d'entreprise artisanale, des services fiscaux aux Urssaf, a eu pour conséquence de réduire drastiquement (-50%) les ressources du Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (FAFCEA) et des Conseils de la formation.

Face à cette situation, l'U2P a vivement alerté depuis de nombreux mois le gouvernement sur le risque d'interruption des prises en charge des formations des artisans alors que nombre d'entre eux souhaitent se former. Les prises en charge ont malheureusement été suspendues à compter du 15 mars 2019.

Depuis, le ministère du Travail, dans un esprit constructif, a œuvré pour trouver une solution qui devrait permettre le retour des prises en charge.

Par ailleurs, le ministère du Travail a confié une mission à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) afin, d'une part d'examiner le système actuel de collecte et de répartition des contributions à la formation continue des travailleurs indépendants, d'autre part de proposer des pistes de réforme des FAF des travailleurs indépendants.

Il a également décidé la création d'un Comité de suivi relatif à la situation du FAFCEA et des Conseils de la formation auquel l'U2P participera activement.

Ainsi les conditions d'une reprise des prises en charge des formations des artisans devraient être bientôt réunies. L'U2P suivra avec la plus grande vigilance l'évolution de cette question.

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,8 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises, à travers 5 organisations : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), ainsi que la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé. Pour en savoir plus : www.u2p-france.fr